

VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

LOCAUX DE GARDE A VUE ET DE RETENUE DOUANIÈRE

Rapport de visite concernant :

Type d'établissement : (Nom de l'établissement, adresse et coordonnées)

- ☒ Commissariat de : **BOURGES**
- ☐ Gendarmerie de :
- ☐ Locaux de retenue douanière de :

Rappel du cadre légal

Article **719** du code de procédure pénale : « (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont **autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières** définies à l'article 323-1 du code des douanes ... »

L'article **63-5** du code de procédure pénale : « La garde à vue doit s'exécuter dans des **conditions assurant le respect de la dignité de la personne**. Seules peuvent être imposées à la personne gardée à vue les mesures de sécurité strictement nécessaires. »

Pour les locaux de retenue douanière : article 60 et 323 à 323-10 du Code des Douanes.

* * *

Date de la visite : **20/11/2024** – (Date de la visite précédente :)

Heures de visite : DÉBUT : **18H30** FIN : **19H30**

Visite effectuée par (nom et qualité des membres de l'équipe de visite) : **Maître Ludivine LAMOURE & Maître Antoine FOURCADE**

Indiquez le nombre total de personnes présentes à la visite : **2**

Avez-vous prévenu de votre visite ? ☐ OUI ☒ NON

Nom de la personne en charge de l'établissement : **Commissaire**

Nom et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite : **Identité non communiquée.**

I- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

(À demander lors de votre arrivée)

➤ **Consultation du registre de garde à vue**

(Il est indispensable de le demander, ce registre contient un grand nombre d'informations)

Avez-vous pu le consulter : ☒ NON

Votre visite a-t-elle été notifiée sur le registre de garde à vue : **NC**

➤ **Capacité maximale de personnes gardées à vue : 6**

- o Nombre de cellules individuelles : **6**
- o Nombre de cellules collectives : **0**

Si le gardé à vue est mineur, il est seul.

➤ **Moyenne du nombre de mesures de garde à vue par an :**

Nous n'avons pas eu accès à ces informations.

➤ **Nombre de garde à vue en cours le jour de la visite : 4**

(par catégories : majeur/ mineur – homme/femme - nationalité)

➤ **Structure de l'établissement selon les personnes vous accueillant :**

- Description des bâtiments (nombre de bâtiments, date de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité).

Bâtiment datant des années 60, réfection récente de l'accueil
2 étages + sous-sol
Conditions de sécurité assurées
Accessibilité OK

- Description des cellules et des locaux communs :

Cf Photos
Cellules en état relatif
Matelas individuels
Cellules occupées

Cellules de dégrisement (pour droits différés) sales, vétustes

Espaces communs et de passage propres

II- ENTRAVES AU DROIT DE VISITE

Éventuelles entraves au droit de visite :

☐ Refus de visite ?

☐ OUI ☒ NON

☐ Non accès à certaines geôles ?

☐ OUI ☒ NON

☐ Interdiction du téléphone portable, équipements connectés
et appareil photographique pour le bâtonnier ou son délégué ?

☐ OUI ☒ NON

- **En cas d'entraves, veuillez préciser les difficultés auxquelles vous avez été confronté :**

- **S'il n'y a pas eu d'entrave, comment s'est passé l'accueil ? Quelle est l'organisation du service ? Avec quel membre du personnel avez-vous effectué la visite ? (OPJ, commissaire...)**

Très bon accueil

Nous sommes venus à 18h30, il n'y avait plus que les personnels de veille

Personnel apparemment suffisamment et disponible

Visite faite avec les responsables des personnes gardées à vue et/ou retenues (chefs de poste).

III- ACCES AU DROIT ET CONFIDENTIALITÉ

1. CONDITIONS D'INTERVENTION DE L'AVOCAT ET DU MEDECIN

- Un formulaire expliquant leurs droits en vue de la notification des droits est-il mis à disposition des personnes gardées à vue ?

☒ OUI ☐ NON –

Pour l'avocat :

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?

☒ OUI ☐ NON

Si oui, combien de locaux dédiés : **1**

- Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?

☒ OUI ☐ NON

- Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)

☒ OUI ☐ NON (**propre mais vétuste**)

- **Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité de l'entretien ?**

☒ OUI ☐ NON

Pour le médecin :

- Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec le médecin ?

☐ OUI ☒ NON - **gardés à vue emmenés à l'hôpital ou à l'UMJ**

Si oui, combien de locaux dédiés : **1**

- Le local dédié au médecin dispose-t-il d'une table d'auscultation ?

☒ OUI ☐ NON

- **Le local permet-il l'examen médical à l'abri du regard et de toute écoute extérieure permettant le respect de la dignité et du secret professionnel ?**

☐ OUI ☐ NON

- En cas de blessures, les pompiers/le SAMU sont-ils appelés ?

☒ OUI ☐ NON

Quel service est appelé le plus souvent ? : **15**

2. LOCAL DE SIGNALISATION, ETHYLOMETRIE, FOUILLES

- Le local est-il suffisamment propre ?
☒ OUI ☐ NON à l'étage, local de l'IJ, très propre et bien rangé
- Présence d'un affichage sur les finalités du fichage et les possibilités de consultation ou d'effacement ?
☒ OUI ☐ NON
- Un inventaire contradictoire des objets possédés est-il réalisé ?
☒ OUI ☐ NON
- Les objets précieux sont-ils placés dans une armoire forte ?
☒ OUI ☐ NON casiers fermés à clés, gardés par le chef de poste, situés dans le local d'accueil avant orientation en cellules ou en auditions
= argent liquide, portables, bijoux

3. VIDEOSURVEILLANCE

Existe-t-il un système de vidéosurveillance dans la cellule de garde à vue ?

☐ OUI ☒ NON plus depuis le 1^{er} juillet 2024
Chef de poste indique effectuer des rondes toutes les ¼ d'heure

IV- CONDITIONS INDIGNES DE DÉTENTION RELEVÉES

1. CONDITIONS MATERIELLES CONSTATÉES :

- **Nombre de personnes en cellule : 3**
- **Nombre de personnes en cellule de dégrisement : 0**
- **Si la cellule est individuelle, la superficie est-elle d'au moins de 7m² ?**
☒ OUI
- **Espaces de repos mis à disposition des GAV (case(s) à cocher) :**
 - ☒ Possibilité de s'allonger
 - ☐ Nombre de banquettes suffisantes par rapport au nombre de gardés à vue/retenus 1
 - ☐ Matelas au sol
 - ☐ Matelas pour chaque gardé à vue/retenue 1
 - ☐ Oreiller pour chaque gardé à vue/retenue
 - ☒ Couverture propre à usage individuel [Couverture de survie](#)
- **Point d'eau et hygiène (case(s) à cocher) :**
 - ☐ Point d'eau fonctionnel dans la cellule
 - ☐ Toilettes fonctionnelles avec muret pour préserver l'intimité
 - ☐ Toilettes sans muret pour préserver l'intimité [uniquement dans les geôles dégrisement](#)
 - ☒ Accès à des toilettes en dehors de la cellule
 - ☐ Possibilité de prendre une douche
 - ☐ Mise à disposition de savon et serviettes propres
- **Kit d'hygiène mis à disposition des personnes en GAV : ☒ OUI ☐ NON**
 - ☒ Des lingettes rafraichissantes
 - ☒ Du dentifrice à croquer
 - ☒ Masque de protection
 - ☒ Gel hydroalcoolique
 - ☒ Serviettes hygiéniques
- **Chauffage dans les cellules : ☒ OUI ☐ NON [au sol](#)**
- **Système de ventilation fonctionnel dans les cellules : ☒ OUI ☐ NON**

▪ Les personnes peuvent-elles s'alimenter ? ☒ OUI ☐ NON

○ Si oui le repas est-il servi chaud ? ☒ OUI ☐ NON

○ Les éventuels interdits ou régimes alimentaires sont-ils pris en considération dans le choix du repas ?

☒ OUI ☐ NON

2. CONDITIONS DE DÉTENTION :

○ Les mineurs et personnes vulnérables sont-elles dans les mêmes cellules que les personnes majeures ? ☐ OUI ☒ NON

○ Les femmes et les hommes sont-ils dans la même cellule ? ☐ OUI ☒ NON

○ Les personnes en état d'ivresse sont-elles isolées ? ☒ OUI ☐ NON

○ Les locaux sont-ils adaptés aux personnes handicapées ? ☒ OUI ☐ NON

➤ De manière générale, les conditions matérielles de détention sont-elles satisfaisantes (hygiène, propreté, respect de la personne humaine) ?

☒ SATISFAISANTES

☐ INDIGNES

3. AUTRES CONDITIONS :

▪ Avez-vous pu échanger avec une personne gardée à vue ? ☐ OUI ☒ NON

○ Si oui, a-t-elle formulé des doléances sur ses conditions de détention ?

☐ OUI ☐ NON

- Si oui, lesquelles ?

▪ Avez-vous constaté des violences ou des mauvais traitements sur les personnes gardées à vue ?

☐ OUI ☒ NON

V- ACTIONS DU BATONNIER A L'ISSUE DE LA VISITE

Quelles actions avez-vous ou allez-vous mener à l'issue de la visite ? (Rapport, courriers, signalements, recours...)

Rapport.

VI- RELAIS A LA PRESSE LOCALE / NATIONALE

Avez-vous contacté la presse ?

☐ OUI ☒ NON C'est prévu

Si oui, lien web vers l'article : _____

VII- CONCLUSIONS / VOS RECOMMANDATIONS

Commissariat rénové, propre.

Les mineurs sont traités de manière isolée et ne sont jamais admis en geôles (cellules de dégrisement).

Educateurs et RL appelés et réactifs.

Les cellules seront aux normes européennes.

ANNEXES PHOTOS



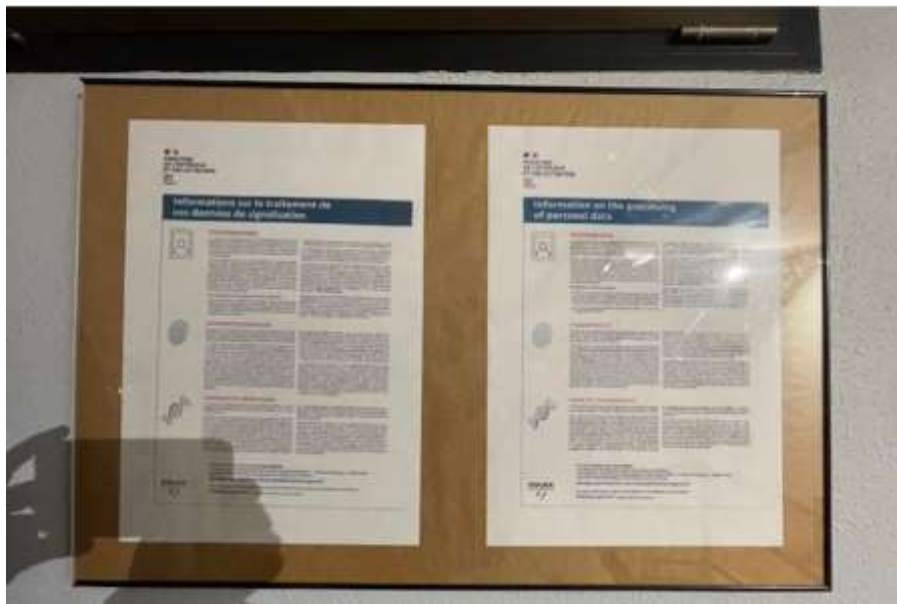
Cellules réservées aux majeurs uniquement.

Cellules GAV (et dédiées aux mineurs) non photographiées
(occupées lors de notre visite).



Salle d'entretien (avec l'Avocat)





Salle de signalisation + affichage présent



Salle de « fouilles »